



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Objet du rapport

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Cédric Moullet invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un « Plan climat communal »

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Postulat de Monsieur le Conseiller communal Cédric Moullet

Le présent rapport a pour objet de répondre au postulat de Monsieur le Conseiller communal Cédric Moullet, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 31 octobre 2019.

Il invite l'exécutif communal à étudier l'opportunité de mettre en place un « Plan climat communal », ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prendre des mesures pragmatiques et économiques pour faire face aux effets du changement climatique. De manière générale, ceux-ci vont s'accompagner d'une augmentation significative de la température et de modifications importantes des régimes de précipitation.

L'augmentation de l'ampleur, de la fréquence et de l'intensité des phénomènes liés au changement climatique laisse envisager des conséquences importantes pour l'environnement, la qualité de vie, la sécurité et l'économie, à l'image des épisodes de canicule de 2003 ou 2015, dont la fréquence devrait augmenter à l'avenir.

Monsieur Moullet salue les efforts déjà réalisés qui ont abouti, par exemple, au label « Cité de l'énergie ». Il pense toutefois qu'il est possible d'en faire plus et prie donc la Municipalité de mettre en place une politique climatique volontariste et exemplaire, et de prendre des mesures fortes au niveau de la mobilité, des biens immobiliers, de la production et du stockage d'énergie, de l'agriculture, de la viticulture ou encore des finances communales.

2. Cité de l'énergie

Déjà primée pour sa politique énergétique ambitieuse et les efforts qu'elle a déjà consentis afin de faire face aux enjeux énergétiques et climatiques, la Commune de Payerne s'engage continuellement en faveur du développement durable, notamment à travers le processus de labellisation « Cité de l'énergie ».

Obtenu pour la première fois en 2015, ce label est une distinction qui apporte la preuve que la Commune mène activement une politique énergétique et climatique durable et qu'elle entreprend de nombreuses actions concrètes en faveur des économies d'énergie, du recours aux énergies renouvelables, d'une gestion durable des ressources et d'une mobilité supportable pour l'environnement.

Le renouvellement (réaudit) du label « Cité de l'énergie » est planifié au mois de juin 2020. Le travail de préparation est actuellement en cours.

3. Programme de politique énergie-climat

Preuve de l'engagement moral des autorités en faveur de la mise en application locale de la stratégie énergétique nationale, la Municipalité a établi en 2015 un Programme de Politique Energie-Climat (ci-après PPEC), qui définit les grands axes de la politique énergétique et climatique de la Commune de Payerne.

Le PPEC est réactualisé tous les 4 ans à l'occasion du processus de renouvellement du label « Cité de l'énergie » et s'accompagne d'un plan d'actions coordonnées à court terme dans les différents domaines d'intervention définis pour la Commune.

Le PPEC est la déclinaison locale des objectifs et des bonnes pratiques du programme SuisseEnergie, au niveau national, et de la politique énergétique cantonale. Il définit les objectifs à atteindre et les actions à réaliser pour un développement énergétique durable. La stratégie appliquée contribue fondamentalement à réduire les besoins, promouvoir les énergies renouvelables et la mobilité durable.

Par l'acceptation du PPEC 2016-2021, la Municipalité s'est engagée, dans la mesure de ses moyens et selon les conditions cadres locales, à orienter sa politique selon les cinq points suivants :

- réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci ;
- assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant le potentiel d'énergies renouvelables locales ;
- augmenter la part des énergies renouvelables, si possible locales, dans la consommation finale ;
- réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie ;
- informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le Programme de Politique Energie-Climat est actuellement en cours de révision dans le cadre du renouvellement du label « Cité de l'énergie » et sera formellement adopté par la nouvelle législature en 2021. Dans ce cadre, les objectifs énergétiques et climatiques sont revus et réactualisés.

4. Planification énergétique territoriale

La Planification Energétique Territoriale (ci-après PET) a été finalisée et adoptée par la Municipalité en décembre 2019.

Basée sur le potentiel d'énergies renouvelables sis le territoire communal (ressources locales), ainsi que sur les besoins futurs, la PET contribue d'une part à définir la stratégie énergétique et, d'autre part, à identifier les mesures et les priorités d'actions.

Ces mesures seront intégrées dans le Plan Directeur Communal des Energies (PDCEn) en cours d'élaboration ainsi que dans le plan d'actions du PPEC en cours de révision.

Les objectifs à l'horizon 2035 fixés dans la PET sont les suivants :

- réduction de la consommation d'énergie primaire¹ de 35 % (380 GWh/an à 250 GWh/an) ;
- part d'énergie primaire renouvelable : 60 % (actuel : 30 % / objectif 2050 : 80 %) ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 %.

Les principaux enjeux découlant de la PET peuvent se résumer comme suit :

- réduction de la consommation énergétique du parc bâti existant ;
- réduction de la dépendance aux énergies fossiles (mazout / gaz) ;
- valorisation des énergies renouvelables locales ;
- développement de réseaux thermiques alimentés par des énergies renouvelables et/ou des rejets thermiques (récupération de chaleur) ;
- limitation du développement du réseau de gaz, optimisation du réseau de gaz existant ;

¹L'énergie primaire est la première forme d'énergie directement disponible dans la nature avant toute transformation

- production et autoconsommation d'électricité photovoltaïque ;
- cohérence des grands projets avec la stratégie énergétique.

5. Plan climat

L'adaptation au changement climatique sera de plus en plus importante à l'avenir, à côté de la protection du climat. L'augmentation du stress thermique dans les zones résidentielles, la gestion de l'eau en période de sécheresse ou la hausse de fréquence des épisodes de fortes précipitations sont autant de problèmes qui concernent les villes et les communes.

Les enjeux climatiques concernent de nombreux domaines, tels que notamment la santé, l'agriculture, l'énergie, la gestion des eaux, le tourisme ou la biodiversité.

Pour y répondre de manière circonstanciée, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de mettre en place un Plan climat cantonal, dont l'objectif consiste à mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable, organisé autour de trois axes thématiques, à savoir :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre, en vue d'atteindre les objectifs de la Société à 2000 watts, ou la neutralité carbone ;
- s'adapter et/ou se préparer aux changements climatiques ;
- documenter les changements climatiques.

Dans l'attente de la publication prochaine du Plan climat cantonal, dont certaines mesures pourraient nous impacter, la Commune :

- poursuit sa démarche énergie-climat, notamment dans le cadre de la préparation du renouvellement du label « Cité de l'énergie » ;
- prend en compte les exigences nouvelles de « Cité de l'énergie » en matière de préparation au changement climatique, qui intègrent les bonnes pratiques d'aujourd'hui ;
- met en œuvre ou planifie la mise en œuvre des mesures pertinentes dans le cadre des activités de ses services, ainsi qu'en collaboration avec des tiers.

En 2015, une évaluation sommaire des enjeux et du niveau de préparation de la Commune aux changements climatiques a été réalisée (instrument de pilotage interne). Ce document est actuellement en cours de révision.

Il est également à souligner que la Commune de Payerne s'est portée volontaire, dans le cadre du label « Cité de l'énergie », pour participer au projet pilote intitulé les « Impacts climatiques » (hors audit).

6. Mesures réalisées ou en cours de réalisation

Parmi les mesures et actions réalisées ou en cours de réalisation, nous pouvons notamment citer :

- établissement d'une Planification Energétique Territoriale, adoptée par la Municipalité en décembre 2019, identifiant le potentiel d'énergies renouvelables locales afin d'adopter des mesures compatibles avec les ressources à disposition en fonction des besoins futurs ;
- établissement d'un Plan Directeur Communal des Energies, qui sera intégré dans la finalisation du Plan Directeur Communal et dans la révision du Règlement du Plan Général d'Affectation (RPGA) en accord avec la LATC ;
- élaboration d'un programme de rénovation des bâtiments communaux, en favorisant les économies d'énergies et le développement durable, et en visant des standards de haute efficacité

- énergétique pour les nouvelles constructions et/ou rénovations lorsque cela est possible, en améliorant par exemple l'enveloppe des bâtiments (isolation) ;
- suivi des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments communaux afin de diminuer la consommation d'énergie relative (EnerCoach, energo) ;
 - augmentation de la part d'électricité d'origine 100 % renouvelable pour les bâtiments et ouvrages communaux, ainsi que pour l'éclairage public ;
 - participation active au projet de revitalisation/renaturation de la Broye, en coordination avec le canton (DGE) ;
 - remplacement des points lumineux au sodium par de l'éclairage LED, en collaboration avec le Groupe E ;
 - études pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance, en lien avec la réalisation de la nouvelle STEP régionale ;
 - création d'une commission de l'énergie, intervenant en tant qu'organe consultatif pour la démarche énergie-climat, présidée par le Municipal responsable de l'énergie et du climat, et composée de membres de la Municipalité et des chefs de service technique ;
 - mise en place d'une politique de mobilité et de stationnement en y intégrant la création de nouveaux parkings, permettant de réaménager le centre-ville avec modération et réduction du trafic en revalorisant l'espace public ;
 - soutenir la modération du trafic en augmentant la part des zones piétonnes, zones de rencontre et zones 30 sur le territoire urbanisé, tout en optimisant la stratégie de desserte du bus communal ;
 - développement de solutions de mobilité douce (chemins piétonniers, pistes cyclables), et en assurer la promotion ;
 - création d'une commission véhicules afin d'une part de mutualiser les véhicules communaux et, d'autre part, d'étudier et de promouvoir l'achat de véhicules respectueux de l'environnement ;
 - mise en activité en décembre 2018 de la première ligne de bus urbain communal ;
 - améliorer l'offre des transports publics au niveau local (bus urbain) et régional, créer des circuits à usage quotidien, touristique et sportif ;
 - réflexion en cours sur la mise en place d'une gestion informatisée des documents (GED) pour les services de l'administration, développer la digitalisation des processus administratifs ;
 - participation au développement de concepts énergétiques pour les nouveaux quartiers, intégrant des solutions centralisées alimentées aux énergies renouvelables, en partenariat avec Groupe E ou autres partenaires privés ;
 - collaboration de la Commune avec Groupe E Greenwatt en vue du développement de SolarPayerne, la plus grande centrale solaire de Suisse avec 50'000 m² de cellules photovoltaïques ;
 - développement massif du potentiel photovoltaïque sur le territoire communal, notamment par la mise à disposition des toitures des bâtiments communaux et de bâtiments de tiers, publics et/ou privés, pour lesquels cela demeure possible ;
 - amélioration de la gestion des déchets en poursuivant la récolte des matériaux recyclables et en réduisant la quantité de déchets et les déchets sauvages ;
 - études sur des projets de remise à ciel ouvert et de revitalisation/renaturation de cours d'eau (par exemple le Motélon et Crève-Cœur) ;
 - pilotage politique du processus « Cité de l'énergie » en fixant les priorités et les objectifs à atteindre, en assurer la coordination et le suivi des mesures et actions y relatives ;
 - réflexions et études en cours sur le développement des espaces verts au centre-ville ;
 - création d'une zone écologique (biodiversité) au Sansui ;

- mise en place d'une politique d'économie des ressources avec diverses actions de sensibilisation ;
- participation à l'étude d'un syndicat intercommunal d'arrosage afin de pouvoir prendre de l'eau au lac, dans la région de Chevroux, pour arroser les cultures de nos paysans, le pompage dans la Broye devenant problématique durant l'été et les grandes chaleurs ;
- mise en place de fontaines à eau dans les bâtiments communaux, raccordées au réseau d'eau potable, en remplacement des bouteilles en PET ;
- penser la Commune de manière intégrée (environnement, mobilité et habitat) afin de garantir la cohérence du développement urbanistique ;
- intégration des aspects énergie-climat dans tout projet de planification de développement (plans de quartiers, etc.) ;
- ajout dans tous nouveaux préavis d'un chapitre intitulé « Impact environnemental » ;
- réflexion en cours sur la création d'un fond communal d'encouragement aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- engagement fin 2019 d'un nouveau chef de service ayant notamment pour mission de répondre à toutes les questions énergétiques et environnementales au niveau communal.

7. Conclusions

Il apparaît dès lors que la commune de Payerne va bien dans le sens des objectifs généraux d'un « Plan climat communal ».

D'ici-là, en vue de le formaliser, il demeure nécessaire d'une part de finaliser les démarches actuellement en cours, à savoir le renouvellement du label « Cité de l'énergie » ainsi que l'établissement du Plan Directeur Communal des Energies et, d'autre part, de rester attentif aux prochains développements aux niveaux fédéral et cantonal, et en particulier à la publication prochaine du Plan climat cantonal et ses éventuels impacts pour notre Commune.

Ainsi adopté le 3 juin 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président :

Le Secrétaire :

(LS)

A. Bersier

S. Wicht

Municipal délégué : Monsieur André Jomini